



A

Monsieur Marc Bury  
Maire de Petite-Forêt  
80 rue Jean Jaurès  
59494 Petite-Forêt

10 oct. 2019

Objet : Demande de document administratif

Courrier avec suivi

Monsieur le Maire,

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir, dans les 8 jours, la synthèse du conseil municipal du 9 octobre 2019, ainsi que le compte rendu détaillé de celui-ci dès qu'il sera établi.

Je vous demande de bien vouloir me transmettre.

- ↳ La copie de toutes les pièces concernant la mise en œuvre du projet d'un habitat dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage sur Petite-Forêt, face à la poste de Petite-Forêt.

Qui a préempté sur le terrain face à la poste ? La presse n'est pas unanime !

- ↳ Une fois c'est la mairie et une autre fois c'est Valenciennes métropole ?

Comme vous le savez, le droit de préemption ne peut intervenir que dans des zones préalablement définies par un acte administratif, et uniquement pour mettre en œuvre des opérations d'intérêt général : réalisation d'équipements collectifs, valorisation du patrimoine, lutte contre l'insalubrité, développement d'activités économiques, etc., qui désigne en même temps le titulaire de ce droit.

↳ Pouvez-vous me transmettre la copie de l'acte administratif du DPU précisant le ou les titulaires du droit de préemption à Petite-Forêt ?

Vous remerciant par avance de votre obligeance je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président



Bernard Morel